POLITICAL PLATFORMS.

The First One Was Built by the Democratic Party In 1832.

No political party held a national convention prior to 1831 or adopted a platform of principles prior to 1832. Before these dates nominations were made by congressional caucuses and by the several legislatures.

The anti-Masonic party was the first to hold a national convention. This was convened in Baltimore Sept. 26, 1831. It named William Wirt for president, but adopted no platform. This example was followed by the Whigs, who met in December of the same year and put Henry Clay in nomination, but framed no declaration of principles.

It was not until the Democratic party met in convention, also in Baltimore, March 22, 1832, that the modern custom of stating the issues of the campaign was inaugurated. In those days politicians were brief. Here is the first national platform:

Resolved, That an adequate protection to American industry is indispensable to the prosperity of the country, and that an abandonment of the policy at this period would be attended with consequences ruinous to the best interests of the nation.

Resolved, That a uniform system of internal improvements sustained and supported by the general government is calculated to secure, in the highest degree, the harmony, the strength and permanency of the republic.

Resolved, That the indiscriminate removal of public officers for the mere difference of political opinion is a gross abuse of power, and that the doctrine lately boldly preached in the United States senate that to the victors belong the spoils of the vanquished is detrimental to the interests, corrupting to the morals and dangerous to the liberties of the country.

Here is the first platform of the historic opponents of the Democratic party. The Whigs adopted it in 1836, when they named Harrison and Granger:

Resolved, That in support of our cause we invite all citizens opposed to Martin Van Buren and the Baltimore nominees.

Resolved, That Martin Van Buren, by intriguing with the executive to obtain his influence to elect him to the presidency, has set an example dangerous to our freedom and corrupting to our free institutions.

Resolved, That the support we render to William H. Harrison is by no means given to him solely on account of his brilliant and successful services as leader of our armies during the last war, but that in him we view also the man of high intellect, the stern patriot, uncontaminated by the machinery of hackneyed politicians—a man of the school of Washington.

Resolved, That in Francis Granger we recognize one of our most distinguished fellow citizens, whose talents we admire and whose principles we sanction.

It will be noticed that the foregoing platform has more to say about the personalities of candidates than about issues or principles.

The Whig platform of 1844 embodied this concise declaration, which has not been exceeded in those qualities that go to make the model controversial document:

Resolved, That these principles may be summed up as comprising a well regulated national currency; a tariff for revenue to defray the necessary expenses of the government, and discriminating with special reference to the protection of the domestic labor of the country, the distribution of the proceeds from the sale of public lands, a single term for the presidency, a reform of executive usurpation and generally such an administration of the affairs of the country as shall impart to every branch of the public service the greatest practical efficiency, controlled by a well regulated and wise economy.

—New York Mail and Express.

Two Curious Autographs.

One of the most expensive autograph albums ever bought was that purchased by Lord Clancarty at Paris in 1831 for the sum of £1,500.

Among these autographs, all of which bear the signatures of celebrated personages, there are two which are curious because of their brevity. The first one reads:

"Mlle. Clairon has no bread. Lucien Bonaparte."

The other consists of two lines only:

"Good for 2,000 francs, payable on sight to Mlle. Clairon by the treasurer of the ministry. Chaptal."

The money was paid within the hour.

These two slips of paper are witnesses to the fact that the claims of want and suffering were recognized by the French government, even during the most turbulent times of its existence.—Youth's Companion.

Indian Towns Are Cyclone Proof.

"People out west," observed a Kansas congressman, "have learned a number of things from the Indians, and many of them are of value. Probably the most valuable have been in the matter of cyclones. We have learned that whenever a city or town was built on the site of an old Indian settlement it has been free from any of the cyclones which have now and then come along in the western country. These towns which are located thus fortunately use their Indian origin as an advertisement and as a guarantee for settlement. The cyclone insurance companies will insure a policy on houses in an Indian settlement town for one-third the prices they charge for similar policies in other sections."—Washington Star.

The Difference.

Of course it is an ingrained conservative, and a cynic into the bargain, who asks, "What is the difference between Mendelssohn and the average young American composer?" and when people give it up answers, "One composed songs without words and the other composed songs without music," and walks away chuckling. —Boston Transcript.

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier,

Nouvelle-Orléans, Lne.

The first lady of any land.

"Madam, if you will pull me out of here you may have my seat."

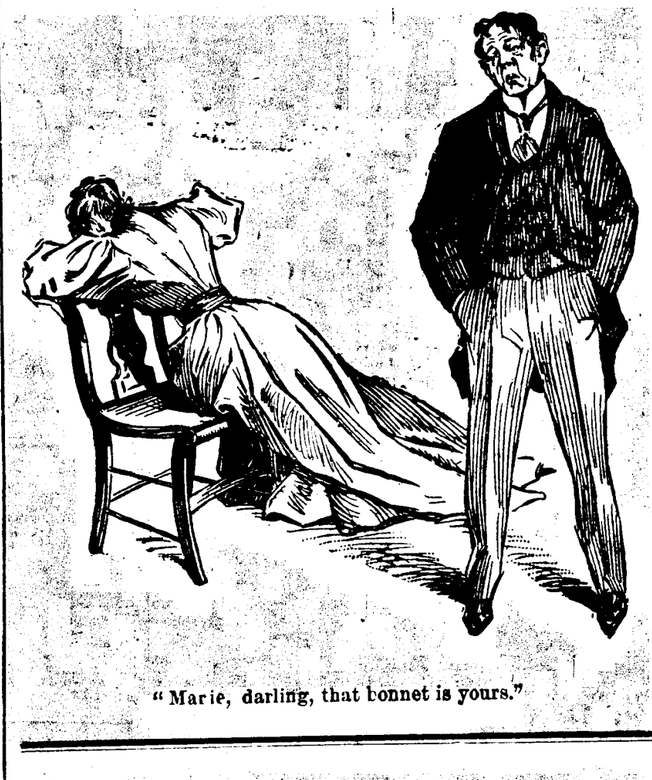

"Marie, darling, that bonnet is yours."

Mrs. Ostrich: "So you are the sucker I've been laying for?"

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS UNE—

Bonne Localité,

—COMPRENANT—

LA BELLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 2212 AVENUE CANAL.

Avec terrains spacieux.

Le splendide site à bâtir,

Encoignure des Avenues Canal et Galvez,

—ET—

Quatre beaux et grands lots à bâtir

—SUR LA—

Rue Galvez, entre les Avenues Canal et Cleveland.

Une grande et belle

ETENDUE DE TERRE

DANS LE CENTRE DE LA VILLE, EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT FACE PAR 423 PIEDS SUR LE

Chemin de la Métairie.

Sur plus de 2600 pieds de profondeur sur la ligne extrême du fond, traversant quelques-une des principales rues et avenues de la ville, et ayant en face le service double des chars électriques de l'avenue Esplanade, et l'extension proposée de la ligne des chars Dumaine en travers du centre de la propriété. Il n'a jamais été offert une occasion meilleure pour une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux Bassin,

Encoignure de la Promenade Carondelet, et des rues Trémé et Toulouse.

Le Cottage double centralement situé,

Nos 1509 et 1511 rue Douane,

Entre les rues Marais et Villeré.

L'avantageux Double Cottage en Bois,

Nos 1201 et 1203 rue Marigny,

A l'encoignure Nord Remparts.

L'Ilet de terre amélioré et désirable.

En face du Parc de ville,

Du chemin de la Métairie, des rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.

TROIS BEAUX LOTS,

Sur les rues Ste-Anne et Alexander

—ET—

ONZE LOTS DE CHOIX,

Dans le Troisième District,

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO —Geo. G. Friedrichs, Encanteur — Bureau 832 rue Commune — MARDI, 11 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° La belle résidence à deux étages en bois et ardoisée No 2212 avenue Canal, contenant douze chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, office, galeries devant et derrière, hangars, citerne, etc. Les terrains sont grands, étant composés comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Canal et les rues Cleveland, Galvez et Miro, mesurant ensemble 44 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à l'avenue du Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes, conformément à un plan fait par Louis H. Pillié, voyer, en date du 18 avril 1873 ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent étant la même propriété qui fut acquise par le défunt Pierre N. Canteron, par achat de Arthur Shiff, d'après l'acte pardevant A. J. Ker, ancien notaire de cette ville en date du 28 août 1875, les titres enregistrés dans le bureau des transferts, livre 104, folio 930.

2° Les spendides sites à bâtir encoignure des avenues Canal et Galvez, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Miro, Galvez et Cleveland, désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet No 24, sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire de cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à l'avenue Canal sur 105 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur; lot No 1 formant l'encoignure des rues Canal et Galvez.

3° Deux lots à bâtir de coeix sur l'avenue Galvez, immédiatement dans le fond, le plus près de l'avenue du Canal, décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Galvez et Miro, désignés par les Nos 5 et 6 de l'ilet No 24, sur un plan tiré par A. d'Hémécourt, le 16me jour de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire public, dans un acte du 10 octobre 1853. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Galvez, 28 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond qui court obliquement, leur profondeur étant 143 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté du lot No 6, la plus près de la rue Gasquet 133 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de division entre les dits lots Nos 5 et 6, 123 pieds 9 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 5 la plus rapprochée de la rue du Canal.

4° Les deux splendides lots de terre à bâtir sur la rue Galvez, touchant aux lots mentionnés ci-dessus, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Canal et les rues Gasquet (anciennement Jackson) Galvez et Miro désignés par les Nos 7 et 8 de l'ilet No 24, sur un plan par A. d'Hémécourt, voyer, le 16 de juillet 1853, déposé dans l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept (27') pieds de face à la rue Galvez, vingt-huit pieds (28') trois pouces (3") et quatre (4''') lignes sur la ligne du fond qui court obliquement, leur profondeur étant cent cinquante trois (153') pieds deux (2") pouces et trois (3''') lignes sur la ligne les séparant, cent soixante-trois (163') pieds sur la ligne du côté du lot No 8, la plus rapprochée à la rue Gasquet; cent quarante trois [143') pieds quatre (4") pouces et sept (7''') lignes sur le côté du lot No 7 le plus rapproché à la rue du Canal, et seront vendus conformément au plan exposé à l'endroit de la vente, fait par L. Daney, C. E., en date du 1er décembre 1896. Ces lots de choix pour bâtir font face à une large avenue bien pavée, sont près des chars électriques de l'avenue du Canal et près des résidences de MM. Lhote, Blaise, Adler et autres.

5° La superbe étendue de terre faisant face au Chemin de la Métairie, près du Parc de Ville, améliorée avec une résidence en bois à un étage, contenant quatre chambres, écurie, hangar, citerne, etc., et occupée comme une ferme, subdivisée en deux sections, plus clairement décrite comme suit, à savoir:

A. Une certaine étendue de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, située dans le Second District de cette ville, sur le côteau de la Métairie, à un ilet du Bayou St-Jean, mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne de face sur le chemin de la Métairie sur une profondeur sur le côté le plus rapproché du Bayou St-Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes à un point C, de là 1286 pieds 3 pouces et 7 lignes à un point A, et de l'autre côté 1851 pieds 5 pouces et 5 lignes à un point E, et 223 pieds 9 pouces en largeur, sur une ligne oblique dans le fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan de la dite étendue de terre, fait par J. H. d'Hémécourt, député voyer, le 18 janvier 1869; et aussi:

B. Une autre certaine étendue de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même District, mesurant d'après le plan ci-dessus mentionné 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans sur la suivante profondeur: sur la ligne la plus près du Bayou St-Jean 704 pieds 11 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté 822 pieds 1 pouce et 3 lignes et 191 pieds 10 pouces en largeur dans le fond. Acquis de la succession de Jean Dornies, le 23 décembre 1885, d'après l'acte pardevant A. Coffee, alors un notaire en cette ville. Enregistré dans le bureau des transferts, livre 123, folio 723.

N. B.—Cette superbe étendue de terre est un des plus grands morceaux contigue de terre dans la ville, et est toute entière terre haute, s'étendant presque de l'Esplanade à l'avenue Canal, traversant quelques des principales avenues du Deuxième District, dont toute sera obligée sous peu d'être expropriée, avec la marche des améliorations dans cette direction. Elle a une façade de 423 pieds sur le Chemin de la Métairie, où la ligne des chars électriques de l'avenue de l'Esplanade s'étendant au Parc de la ville et à l'avenue Canal est maintenant en voie de construction. Elle a une profondeur d'environ 2650 pieds à l'extrémité de la ligne du fond et est traversée par la ligne proposée des chars électriques de la rue Dumaine au Parc de ville. Un champ plus avantageux de spéculation et de placement garanti, a rarement été offert, et mérite les sérieuses considérations des capitalistes.

6° Ce beau site faisant face au vieux bassin, encoignure de la promenade Carondelet et la rue Trémé, courant au travers et faisant face à la rue Toulouse, plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin Trémé et Toulouse. Le dit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Trémé et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la promenade Caronde et et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Franklin. Au centre des grandes scieries et autres industries, se trouvant réunies tout autour de la tête du Vieux Bassin; ce beau site peut servir presque pour tous les genres d'affaires et d'industries.

7° L'ilet de terre de choix sur le coteau de la Métairie, vis-à-vis le Parc de ville amelioré d'une bâtisse en bois à un étage contenant 4 chambres, écurie, hangar, citerne, etc., le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes là dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie dans le faubourg Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Orléans, St Patrick et St-Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St-Pierre, 265 pieds 2 pouces de face au Chemin de la Métairie 89 pieds 10 pouces de face à Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet ilet de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les Avenues Canal et Esplanade.

8° Le cottage double en bois et couvert en ardoises et largement productif, avec deux étages dans le fond Nos 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 chambres, 2 cabinets et petit vestibule, hangars, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et formant partie du lot No 8 de l'ilet No 29 borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais. Situé dans un district populeux, convenable, au centre des affaires et seulement à un ilet de l'avenue Canal, ces bâtisses sont en demande continuelle rapportant $348 par an.

9° Le cottage double en bois, couvert en ardoises et très désirable à l'encognure des rues Marigny et Nord Remparts, contenant 8 chambres, citernes, cours au fond et allées de côté, etc; plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Marigny, Mandeville et St Claude (anciennement Bons-Enfants) Ledit lot forme l'encognure des rues Marigny et N. Remparts et mesure, en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 60 pieds de profondeur et de face sur la rue N. Remparts. Dans une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une location permanente.

10° Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, formant partie de l'ilet No 48, du faubourg Jackson, lequel dit ilet est borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Murat et Alexander; les dits lots sont désignés par les Nos 6, 8 et 9 conformément à un plan de division du dit ilet de terre, tiré par C. A. DeArmas, député voyer, déposé comme référence dans le bureau de C. V. Foulon, ancien notaire, le 18 juin 1861, auquel dit plan un devis figuratif a été annexé à un acte passé pardevant le dit Foulon, notaire, le 1er jour de juillet 1861, conformément au dit plan et devis les dits trois lots de terre mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lot No 6 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Ste-Anne, entre les rues Alexander et Murat, sur une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1|2 lignes entre lignes parallèles. Lot No 8 mesure 31 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue Ste Anne, par une profondeur de 94 pieds 9 pouces et 5 1|2 lignes entre lignes parallèles Lot No 9, touchant le susdit et formant l'encognure des rues Ste-Anne et Alexander mesure 31 pieds 5 pouces et 5 1|2 lignes de profondeur et de face à la rue Alexander, et la même profondeur sur l'autre ligne de côté séparant le dit lot du lot No 8 ci-dessus décrit.

11° Onze [11] certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Félician, et Montégut, et désignées par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encognure des rues Solidelle et Féliciana et mesurant trente et un [31] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; le tout d'après le plan par L. Daney, C. E. en date du 1er décembre 1896.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans crédit devant être représentés par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès; les polices d'assurances devant être transférées et toutes les autres clauses de sécurité, les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumeront les taxes dues et exigibles en 1897 en plus du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire aux frais des acquéreurs.

10 avr—10 18 25—mai 2 9 à date.

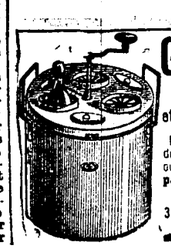

GLACIÈRE DES **CHATEAUX** et des **Campagnes**

Produit en 10 Minutes de 500 gr. à 8 kil. de Glace, ou des Glaces, Sorbets, etc., par un sel inoffensif.

J. SCHALLER

332, rue Saint-Honoré, PARIS

PROSPECTUS FRANCO

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deuxième District.

Propriété-Cottage

No 1217 Rue Nord Roman.

Conditions faciles.

A l'encan.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 143 rue Carondelet le MARDI, 18 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 631 rue Commune, près de la rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre suplémentaire de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge la même Honorable Cour, Division A, maintenant absent pour cause de maladie, en date du 15 avril 1897, Dossier No 47,536, pour le compte de la succession de Mme Marie Lalmant, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Roman, Hôpital et Nord Prieur, lequel mesure 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Nord Roman sur 117 pieds et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hôpital, 106 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté, et 31 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent d'un cottage simple et bâtisse dans le fond, contenant environ 8 chambres et connu comme le No 1217 rue Roman.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1897, en addition et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 avr—18 25—mai 2 9 16 17 et 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Dans l'affaire de Louise Gehlbach vs Pauline Gehlbach et als.

Dossier No 52,126.

Meubles de maison et autre articles.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 143 rue Carondelet—LUNDI, 17 mai 1897, à 11 heures A. M., au local No 2029 Chemin du Bayou, près Johnson, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, jugement rendu le 18 mars 1897, Dossier No 52,126 dans l'affaire de Louise Gehlbach, exécutrice testamentaire vs Pauline Gehlbach et als pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison et autres articles conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 mai—7 9 16 17

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Lots de Terre de Choix, près des Fair Grounds.

Succession de Henry Tompkins.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 1er Juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté le 21 avril 1897, dans la succession de Henry Tompkins, Dossier No 52,742, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Maurepas, Fortin Sauvage et Encampement, désignés comme lots "A" et "B" et mesurant comme suit: Le lot "A" mesure 30 pieds de face à la rue Maurepas sur une profondeur de 75 pieds; le lot "B" mesure 30 pieds de face à la rue Fortin sur 75 pieds de profondeur, le tout au pied français.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. J. Le Gardeur, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

2 mai—2 9 9 16 23—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX

Dans le Deuxième District.

Rue Toulouse près Remparts

Succession d'Alphonse Duvic et sa Veuve Catherine Duvic.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, MARDI, le 1er juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune pour le compte de la succession d'Alphonse Duvic et de sa Veuve Catherine Duvic, Dossier No 47,017, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 22 avril 1897 et ce nonobstant à un juge-mort de partage, signé le 29 mars 1897, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Louis et Bourgogne, se composant des lots Nos 1 et 2 et mesurant 51 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques désignée par les Nos 1026 et 1030 rue Toulouse, occupée par un charron, etc.

Conditions—Un quart en plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec billet garanti par hypothèque et privilèges de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au payment final, acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. F. Bouchereau, notaire, l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

2 mai—2 9 16 23—juin 1

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Molet, Cheval, Camions, Buggy, Barrouche, Harnais, Etc.

Dans l'affaire de Timothy Brophy vs ses créanciers.

No 44,112—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune, MERCREDI 12 mai 1897, à 11 heures A. M., au Pelican Press, Yard No 2, rue Rousseau, entre St-Mary et St-And é, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorabble Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 21 avril 1897, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Tout et en particulier 4 mulets, 15 camions, 1 cheval, 1 buggy, 1 barrouche et un lot de harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 avril—30 - mai 1 2 9 à date

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 44,112—Timothy Brophy vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Timothy Brophy, insolvable dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Bussière Ronen, notaire public, en son bureau, No 708 rue Union, en cette ville, commençant le MERCREDI, 19me jour de mai 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer considérer et déterminer sur le temps, les termes et conditions sur lesquels la propriété foncière rendue par le dit insolvable devra être vendue, et qu'un inventaire de la dite propriété soit faite par Bussière Ronen, notaire public et que B. Dreifus et G. P. Molloy, soient nommé et assermenté comme estimateurs pour évaluer la dite propriété comme demandée et conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, 29 avril 1897.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1er mai—1er 9 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN J. CASTELL & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 52,626.

Lockett et als vs. Garner.

Spéculateurs, Placeurs, Capitalistes, ATTENTION!

La Plus Belle Encoignure Pour Faire les Affaires à Alger.

Etabli Depuis Plus de Trente Années.

Faisant face aux quais de fret du Southern Pacific et connu comme les Nos 1301 et 1303 rue Patterson et les Nos 204, 206, 208, 210, 214 avenue Thayer, formant l'encoignure de la rue Patterson et de l'avenue Thayer; peut facilement rapporter un loyer de $100.00 par mois.

LE BEAU LOT VACANT

Nos 223 et 225 rue Le Bœuf, entre l'avenue Patterson et la rue Pélican, autrefois rue Peters.

Le Lucratif Cottage Double

Portant les Nos municipaux, 229 et 231 rue Le Bœuf, entre l'avenue Patterson et la rue Pélican, autrefois rue Peters, rapportant maintenant un revenu de $20 par mois.

Le joli cottage simple, 232 Avenue Thayer,

Entre l'avenue Patterson et la rue Pélican, autrefois rue Peters, et

Cinq Lots Vacants,

Sur l'avenue Thayer, entre l'avenue Patterson et la rue Pélican, autrefois rue Peters.

Tout les ci-dessus sont contigus aux ateliers du Southern Pacific R. R. et aux quais des bateaux à vapeur.

Vendus pour effectuer un partage parmi des héritiers.

PAR JOHN J. CASTELL & CO—John J. Castell, encadeur—Bureau 809 rue Commune, près la rue Carondelet. Il sera vendu, à l'enchère publique, MERCREDI, le 2 juin 1897, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, en face de l'Hotel St-Charles en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 30 avril 1897 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, la propriété suivante décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le Cinquième District de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississipi faisant partie de la propriété connue comme plantation Verret, désignée par la lettre F. sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 9 avril 1869, et annexé pour référence à un acte de vente passé pardevant A. Ducatel, ancien notaire en cette ville en date du 12 avril 1869, dans l'ilet borné par la rue Patterson, l'avenue Thayer, les rues Le Bœuf et Peters, le dit lot de terre étant l'encognure de la rue Patterson et l'avenue Thayer et mesure à savoir: Quarante (40) pieds un (1) pouce de face à la dite rue Patterson, sur une profondeur de cent trente neuf (139) pieds cinq (5) pouces, aussi une maison simple dans le fond face à l'avenue Thayer et ayant quatre chambres, aussi trois cuves et dépendances.

2° Un certain lot, morceaux ou portion de terre situé et étant dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant quarante pieds, deux pouces et cinq lignes et demie (40' 2" 5 1|2''') plus ou moins de face à l'avenue Le Bœuf, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds (134' 0") la dite portion ou morceau de terre étant la moitié la plus rapprochée de la rue Patterson et faisant face à l'avenue du Thayer, cent trente-un pieds sept pouces et six lignes [131' 7" 6'''] de profondeur sur la ligne opposée et trente-neuf pieds quatre pouces [39' 4"] de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances et avantages.

Les améliorations consistent en un [illegible] et résidences ayant dix chambres et corridors, 1 grand magasin dans le fond 40 pieds de [illegible] et douze pieds de largeur, sur une profondeur de cent trente-quatre pieds (134' 0") du dit certain grand lot de terre désigné par le No 4 sur un plan de L. H. Pillié, député voyer, en date du 25 août 1880 et mesurant quatre vingts pieds cinq pouces et trois lignes [80' 5" 3'''] de face aux deux avenues Le Bœuf et Thayer sur une profondeur de deux cent soixante-huit pieds [268' 0"] entre lignes parallèles.

3° Une autre certaine portion de terre, située dans le même district et même ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant environ quarante pieds deux pouces et 5 1|2 lignes (4' 2" 5 1|2''') plus ou moins, sur l'avenue Le Bœuf, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente quatre pieds (134' 0") et étant la moitié sur l'avenue Le Bœuf, [illegible] de la rue Peters par la susdite profondeur de cent trente-quatre pieds (134' 0") dudit grand lot de terre No 4. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, contenant quatre chambres, cuisine et hangars sur chaque côté et portant les numéros municipaux 229 et 231 rue Le Bœuf, loué à $20 par mois.

4° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant quarante pieds deux pouces et cinq et demie lignes [40' 2" 5 1|2'''] plus ou moins de face à l'avenue Thayer, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent trente quatre pieds [134' 0"].

Le dit morceau ou portion de terre étant la moitié face à l'avenue Thayer la plus rapprochée de la rue Patterson, par la susdite profondeur de cent trente-quatre pieds [134' 0"] entre lignes parallèles audit plus grand lot de terre No 4. Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages.

Les améliorations consistent d'un joli cottage simple, ayant deux chambres, deux cabinets et galerie et portant le numéro municipal 232 de l'avenue Thayer.

5° Un certain lot de terre vacant, situé dans la même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite comme lot No 6 du dit plan de L. H. Pillié, député voyer de ville, daté le 25 août 1880 qui a été ci-dessus décrite, et [illegible] conformément au dit plan cent cinquante neuf pieds, deux pouces (159' 2") de face à l'avenue Thayer la même largeur dans le fond entre lignes parallèles de cent trente quatre (134' 0") et de face à la rue Peters le dit lot [illegible] l'encognure de l'avenue Thayer et de la rue Peters et est subdivisé en cinq lots.

Conditions—Un tiers ou plus comptant gré de l'acquéreur, le reste en un et deux ans de crédit avec 8 pour cent par an d'intérêt partir de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; les taxes de 1897 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication; dix pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas J. Woulfe, notaire.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 2